Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Vaud

Autor: Cavin, E. / Mottaz, Jean / Panchaud, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'enseignement ménager s'adresse également aux élèves des écoles de commerce à raison de 8 semaines consécutives au printemps; aux élèves de quelques écoles secondaires du premier degré à raison d'une demijournée par semaine; aux maîtresses qui ont reçu le brevet d'enseignement primaire dans un cours de 8 à 10 semaines et enfin aux élèves des sections littéraires à raison d'une demi-journée par semaine durant deux ans.

Formation professionnelle:

Huit cours d'orientation professionnelle pour jeunes gens et deux cours pour jeunes filles ont été organisés à Sion en 1964 pour le Valais romand. Bien que facultatives, les inscriptions à ces cours sont très nombreuses,

surtout pour les quatre sessions d'été.

L'école professionnelle de Sion a groupé durant l'année scolaire 1963-64: 2480 élèves réguliers sous contrat, 350 participants aux cours facultatifs et de perfectionnement, 488 stagiaires aux ateliers et 900 candidats aux examens de fin d'apprentissage (durée de 1 à 5 jours selon les professions), soit un total de 4218 élèves.

L'école professionnelle de Brigue a groupé 679 apprentis, celle de Viège 574. Ajoutons à cela le nombre des apprentis (320) qui ont fréquenté les cours professionnels de Martigny et de Monthey, et nous pouvons mesurer l'effort poursuivi par le Valais dans le domaine de la formation professionnelle.

P. BOURBAN

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les pronostics émis l'an dernier à propos de la pénurie de personnel enseignant se sont hélas! révélés exacts: après une période rendue un peu moins difficile grâce à un cours extraordinaire de formation accélérée, le manque de maîtres reprend de semestre en semestre une ampleur telle que le recours aux normaliens et normaliennes avant la fin de leurs études ne peut pas être évité. L'ouverture d'une deuxième Ecole normale à Yverdon suffira-t-elle, dans quelques années, aux besoins sans cesse grandissants? Il faut l'espérer, afin que la qualité et le niveau de la formation du corps enseignant puissent être maintenus et si possible élevés, ainsi que l'exigerait la tâche toujours plus complexe et difficile à laquelle il se trouve confronté.

L'évolution démographique qui dépeuple un grand nombre de villages rend de plus en plus précaire dans de larges régions le développement, voire le simple maintien d'un appareil scolaire efficace. Les regroupements de classes essaient de pallier cet inconvénient; au printemps 1965, 129 communes sur 386 étaient associées pour assumer leurs obligations scolaires.

Malgré cet effort, les difficultés restent grandes: une organisation rationnelle des classes suppose en effet des effectifs assez élevés que des obstacles géographiques, pratiques et psychologiques souvent insurmontables empê-

chent trop souvent de réunir.

Inversement, la rapide concentration d'enfants dans les villes et dans les communes suburbaines pose de manière de plus en plus aiguë le problème du coût des constructions scolaires. Jusqu'ici, les projets conçus isolément par de nombreuses communes n'ont pas permis une rationalisation suffisante. Un essai important a toutefois pu être amorcé dans ce sens: Lausanne a constitué un groupe d'étude formé des architectes qui auront à édifier les écoles prévues pour une décennie. On peut espérer que cette initiative sera couronnée de succès et que, peu à peu, d'autres communes bénéficieront des expériences de la capitale.

En matière de programme et de méthodes, la généralisation du précalcul et des nombres en couleurs se poursuit normalement. Le vif intérêt suscité chez maîtres, élèves et parents permet de croire qu'il en résultera une amélioration sensible dans l'enseignement des mathématiques. La publication de la brochure « Avant le calcul », dont cet annuaire rend compte par ailleurs, est venue à point nommé apporter l'information indispensable aux institutrices des classes enfantines et du degré inférieur des écoles primaires. Dans le même domaine, sans qu'on puisse parler d'une véritable réforme, un manuel récemment adopté renouvellera certainement l'enseignement de l'arithmétique dans les classes terminales.

L'instruction des élèves étrangers continue à préoccuper autorités et corps enseignant, qui s'efforcent de rechercher les solutions les mieux adaptées. Il n'est pas facile à la fois d'intégrer les enfants qui resteront vraisemblablement dans notre pays et de ne pas compromettre la scolarité de ceux dont le retour dans leur pays d'origine est probable ou possible. A l'intention de ceux-ci, un essai va être tenté en collaboration avec les autorités consulaires: quelques facilités seront accordées afin qu'ils ne

perdent pas tout contact avec leur langue maternelle.

Les mesures prises en faveur de l'enfance déficiente se développent de manière réjouissante. Les sourds et demi-sourds ont été l'objet d'une sollicitude particulière: venant après d'importantes réformes d'ordre médical et éducatif, la modernisation des bâtiments de l'Institut de Moudon est en cours. Le problème des durs d'oreille, qui ne doivent si possible pas être éduqués en internat, est en voie d'être résolu par l'ouverture d'une classe spéciale organisée en semi-internat. Au reste, les centres éducatifs destinés aux déficients plus profondément atteints que les élèves des classes de développement prennent un net essor: celui d'Yverdon est maintenant bien établi et celui de Vevey, de création récente, a ouvert une classe d'infirmes moteurs cérébraux. De leur côté, les ateliers protégés pour adolescents gagnent peu à peu leur cause. Ainsi se complètent et se différencient régulièrement les institutions prenant en charge tous les enfants que leur constitution exclurait plus ou moins de la société.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1. Le perfectionnement des maîtres en activité et leur formation continue

Par l'institution, voilà cinq ans, du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, le canton de Vaud a apporté à la formation de ses futurs maîtres secondaires une solution qui peut paraître satisfaisante; en revanche, l'accroissement extraordinaire des besoins a contraint le Département de l'instruction publique à faire appel à trop de personnes dont la formation, universitaire ou pédagogique, est insuffisante. La recherche d'un remède à cette situation défavorable a été rendue plus urgente par le fait que, dans plusieurs disciplines, notamment les mathématiques et les langues modernes, les méthodes, ou l'objet même de l'enseignement, sont remis en question d'une manière assez fondamentale. de telle sorte que les maîtres à qui l'on ne donnerait pas l'occasion de se tenir au courant risquent d'être bientôt dépassés, et leur enseignement, par conséquent, inadapté.

Séminaires de mise au point

C'est la raison pour laquelle, au début de l'année scolaire 1965-66, le Département a réuni à Lausanne, par groupes de l'effectif d'une classe environ, tous les maîtres secondaires, pour des séminaires de mise au point, consacrés essentiellement aux mathématiques, à l'emploi des méthodes actives et directes et des moyens audio-visuels (magnétophone, laboratoire de langues, tableaux de situation) dans l'enseignement des langues vivantes, mais aussi au français (introduction d'un «Guide méthodologique »), aux langues anciennes, aux sciences naturelles et physiques.

Un des buts avoués de ces réunions était aussi de donner l'occasion aux maîtres des différentes disciplines, qui se sentent souvent isolés dans nos collèges de district, de rencontrer leurs collègues, d'échanger avec eux leurs préoccupations et leurs expériences, bref de prendre conscience de former un corps enseignant; aux échos qui sont venus jusqu'au Départe-

ment, il y a lieu de croire que ce but a été atteint.

Pour préparer ces séminaires, et pour examiner les problèmes qui se posent, on a réuni, plus que naguère, des commissions de maîtres, et même l'ensemble de ceux qui enseignent une discipline ou une autre.

Centre vaudois pour l'enseignement mathématique

Toutefois, si, pour telle branche, un séminaire de mise au point de quelques demi-journées pouvait être suffisant, si, pour telle autre, l'effet du séminaire était prolongé par la remise des bandes enregistrées dont nous parlons plus loin, il a semblé aux animateurs du séminaire de mathématiques que la préparation de bien des maîtres chargés de cet enseignement est trop sommaire pour que cela suffise, et qu'au demeurant une modernisation judicieuse de l'enseignement des mathématiques demandait plus de temps et plus de travail.

C'est pourquoi ceux qui, au sein de la commission cantonale d'enseignement mathématique, avaient été les animateurs du séminaire de ce printemps, ont mis sur pied un organisme de formation continue des maîtres, auquel tous, quel que soit leur degré de formation, sont appelés à coopérer: les plus avancés, parmi les professeurs de gymnases, forment, avec un ou deux professeurs d'université, un comité, de direction ou d'organisation; un certain nombre de maîtres bien préparés constituent un groupe de rédaction, qui met au point les exposés et les exercices; au sein de chaque collège, un groupe de travail, entraîné par les plus avertis, étudie les exposés diffusés par le comité et les exercices proposés. Les groupes de travail se réunissent tous les quinze jours pour une séance d'au moins deux heures.

On a donné au cadre de cette organisation le titre de «Centre vaudois pour l'enseignement mathématique» et, si les résultats sont ceux que l'on espère, le Département s'inspirera de cet exemple pour d'autres branches où la situation est, sinon semblable, du moins assez analogue, notamment pour l'allemand, dont les méthodes d'enseignement subissent, dans notre canton, une véritable mutation.

2. Le recrutement des élèves de l'Ecole normale et des futurs instituteurs

Notre canton n'est pas le seul où l'augmentation du nombre des élèves et la diminution de l'effectif maximum des classes, conforme aux exigences de la pédagogie contemporaine, ont fait monter en flèche les besoins en maîtres, alors que la situation de plein emploi empêchait que n'augmente proportionnellement le nombre des candidats à l'Ecole normale et à la profession d'instituteur.

Les enquêtes que le Département a fait faire, notamment par le Centre d'informations et de relations publiques à Genève, et auprès de l'Office cantonal d'orientation professionnelle, lui ont montré que, s'il n'y a pas, dans le milieu potentiel de recrutement, de préventions contre la profession de maître primaire, ni contre l'école qui forme les instituteurs, l'une et l'autre sont fort mal connues, de sorte que, pour informer mieux les adolescents qui pourraient se poser la question du choix éventuel de la profession d'instituteur, une brochure est en voie d'élaboration.

On a pu établir que l'éloignement, et les frais qu'il entraîne pour les parents, étaient un obstacle, dont les prêts et bourses accordés aux normaliens ne diminuaient que bien imparfaitement l'effet. C'est pourquoi, afin que les régions éloignées de Lausanne puissent contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au recrutement de l'Ecole normale, l'octroi aux normaliens d'indemnités pour frais de transport, de repas et de pension, a été

proposé au Grand Conseil.

Mais, si l'on suscite un plus grand nombre de candidats, il faut pouvoir les accueillir; or, l'Ecole normale de Lausanne atteint, à double titre, la limite supportable: son bâtiment est utilisé jusqu'aux combles inclusivement; son effectif est le plus élevé que l'on puisse tolérer si l'on veut que subsistent des relations humaines entre directeur, maîtres et élèves; il fallait donc la dédoubler et implanter une seconde école dans une région qui, proportionnellement, fournit un nombre insuffisant de candidats, mais qui soit assez importante pour alimenter une Ecole normale complète. Décidée en principe par le Grand Conseil en novembre 1965, elle sera réalisée

par étapes annuelles, les deux premières (1964 et 1965) ayant, d'ailleurs, déjà fait l'objet d'une décision préalable au législatif.

3. Quelques réalisations

Les conditions d'admission au Technicum vaudois, telles que les préconisait la Commission de la structure, imposent, même aux élèves sortis promus des sections techniques de l'enseignement secondaire, un apprentissage préalable complet. Grâce à la collaboration de l'industrie et notamment de la Commission d'apprentissage pour l'industrie des machines, une organisation a pu être mise sur pied, qui, d'une part, raccourcit d'une année cet apprentissage, d'autre part et surtout, nous assure que l'enseignement théorique donné à ces apprentis, notamment en mathématiques et en physique, partira du niveau qu'ils auront atteint à la fin de leurs études secondaires, et que, de ce fait, leur esprit ne sera pas en friche pendant les premières années de leur apprentissage.

Un projet, caressé par la Commission générale de réforme de l'enseignement secondaire, dès 1960, proposé expressément par le rapport de la Commission de la structure, en février 1962, a donné lieu à une motion au Conseil communal de Lausanne: il s'agit d'un Gymnase du soir préparant des adultes, en marge de leur activité professionnelle, aux examens qui ouvrent les portes de l'Université (maturité, examens préalables, etc.). L'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne ont uni leurs efforts pour faire aboutir ce projet, de sorte que le Gymnase du soir est entré en activité,

avec environ 120 élèves, le 1er novembre 1965.

La Commission cantonale du cinéma scolaire a organisé deux cours centraux et quelques cours décentralisés, pour initier les maîtres à la didactique du cinéma; ses efforts se poursuivent, tandis que, parallèlement, le Centre dramatique romand a obtenu l'appui du Département de l'instruction publique dans la campagne qu'il mène pour une initiation du plus grand nombre d'élèves possible au théâtre.

4. Manuels et autres moyens d'enseignement

Le «Guide méthodologique du français » a été présenté aux maîtres, avec des conseils pour son emploi, au cours des séminaires du printemps 1965.

Le manuel de sciences, pour les classes de troisième et quatrième, est en voie d'achèvement; un comité de rédaction où l'on trouve, à côté du musicien Robert Mermoud, le philosophe Jean-Claude Piguet, interlocuteur d'Ernest Ansermet, assiste M. Jean-Jacques Rapin, maître au Collège de Béthusy, dans l'élaboration d'un manuel de musique pour les classes

supérieures des collèges, d'une conception originale.

Le Département a mis à la disposition des établissements des bandes magnétiques pour les élèves et pour les maîtres : non seulement pour l'enseignement de l'anglais aux hellénistes, mais pour l'enseignement de cette langue dans toutes les classes et plus encore pour l'introduction de la méthode « Wir sprechen deutsch » dans l'ensemble des établissements secondaires du canton. Ces bandes sont distribuées au même titre que les manuels, qui, dans le canton de Vaud, sont remis gratuitement par l'Etat aux établissements secondaires. C'est aussi le Département qui s'est efforcé

de faciliter aux établissements et aux communes l'achat de magnétophones d'excellente qualité, à des conditions favorables.

5. Quelques problèmes en cours d'étude

La réforme de 1956 a institué une section de langues modernes, où, notamment, les élèves étudient l'italien en place du latin; comme le caractère ni l'intention de cette section n'avaient pu être définis avec précision, elle a été victime d'un préjugé défavorable, de sorte que les portes des facultés ne se sont ouvertes qu'avec réserve aux porteurs de baccalauréats

de ce type.

On a dû constater pourtant que si, dans les classes inférieures, ce sont souvent des élèves craignant les difficultés des mathématiques et celles du latin qui choisissent cette section-là, ceux qui arrivent dans les classes supérieures du gymnase sont en revanche d'un niveau de culture et de maturité comparable à celui de leurs camarades des sections latine ou mathématiques-sciences. Toutefois, la définition du caractère de cette section, le plan de ses études, qui en découle, doivent faire l'objet des travaux

d'un groupe de travail.

Les difficultés de l'éducation civique des élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire, l'institution d'un conseiller-psychologue au niveau du gymnase, pour aider les adolescents à faire face aux problèmes personnels qu'ils rencontrent, et notamment au choix d'une voie professionnelle, ont été l'objet des préoccupations et des démarches du Département, de même qu'il a institué une commission, assez nombreuse pour s'articuler en plusieurs groupes d'études, aux fins d'exploiter les différents aspects du grave problème des promotions, de l'orientation scolaire et des échecs, qui grèvent le rendement de l'enseignement secondaire.

L'information des maîtres, du point de vue technique, didactique et aussi commercial, quant aux divers moyens audio-visuels (enregistreurs, projecteurs, rétrojecteurs, télévision en circuit fermé, video-recorder, disques, films didactiques, etc.) est confiée à l'étude d'une commission.

Le statut financier des maîtres et des élèves a retenu l'attention du Département: non seulement le nombre et le montant des bourses, pour les élèves et pour les maîtres, ont augmenté, mais, lorsque des maîtres bénéficient d'une bourse du Fonds national de la recherche scientifique, la contribution de l'Etat est désormais au moins égale à celle du F.N.R.S.; quant aux élèves des gymnases, compte tenu des systèmes mis au point à Berne, et à Neuchâtel notamment, le Département s'efforce de trouver, en collaboration avec la commune de Lausanne et le Fonds cantonal des études supérieures, des normes qui lui permettent d'être aussi équitable que généreux. Lié à celui des difficultés de recrutement, le problème du statut des maîtres de gymnases aura, on l'espère, trouvé sa solution lorsque l'Annuaire paraîtra.

6. Collaboration romande

C'est à Lausanne que s'est réunie, à plusieurs reprises, la Conférence des chefs de services de l'enseignement secondaire des cantons romands; elle contribue, pour sa part et dans une mesure appréciable, à la coordination romande. Les efforts en vue d'une coopération ont porté notamment, sur l'introduction de la méthode « Wir sprechen deutsch »: établissement de bandes magnétiques, diffusion de celles-ci dans les cantons de Suisse romande; sur l'anglais: établissement en commun, en tout cas entre Genève et Vaud, d'un vocabulaire anglais de base; sur les mathématiques: élaboration de moyens d'enseignement, échange d'informations, de séminaires, de conférences.

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Aujourd'hui l'Université de Lausanne est en perte de vitesse » affirme dans son rapport la Commission d'étude pour le développement de notre Haute Ecole. La publication de ce mémoire est l'événement le plus important de l'année universitaire.

Le Conseil d'Etat, en octobre 1963, avait chargé une commission, présidée par M. Emmanuel Faillettaz, l'actif administrateur délégué du Comptoir suisse, composée de cinq professeurs et d'un architecte, de faire un recensement des besoins de l'Université dans les années à venir puis d'étudier quels pourraient être les terrains qui conviendraient le mieux pour édifier des constructions correspondant à ces besoins.

Au printemps 1965, la Commission remettait son rapport. L'Etat le publiait afin de préparer l'opinion publique à accepter les mesures destinées à procurer à l'Université la place et les équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La lecture de ce texte témoigne de la compétence des commissaires et de leur volonté d'examiner le problème d'une manière «prospective» tout en gardant le sens du possible.

La première évaluation qu'il convenait de faire est celle de l'effectif des étudiants dans les années à venir, c'est aussi la plus délicate, car il faut tenir compte de facteurs difficiles à apprécier: facteurs démographique, économique et social, accroissement du nombre d'étudiants étrangers et de celui des femmes entreprenant des études, effet de la haute conjoncture, etc...

Au semestre d'hiver 1964/65 on comptait 3692 étudiants (Ecole polytechnique comprise). La Commission est arrivée à la conclusion que ce chiffre sera en 1975 de 5000 et qu'en 1990, si la progression se poursuit au même rythme, les étudiants devraient être au nombre de 12 500 environ.

Partant de cette hypothèse, il s'agissait de déterminer les surfaces dont l'Université aura besoin dans dix ans et, à plus long terme, dans vingt-cinq ans. Après une étude détaillée de la question, la Commission arrive aux estimations suivantes:

	Estimation pour	
	10 ans	25 ans
Université	25.0 ha	72.2 ha
Ecole polytechnique	29.1 ha	90.0 ha
Logements pour étudiants	10.0 ha	24.0 ha
Installations sportives	7.5 ha	11.4 ha
Total général	71.6 ha	197.6 ha

Les besoins de la Faculté de médecine ne sont pas compris dans ces chiffres, celle-ci trouvant sa place dans le cadre actuel ou futur de la Cité

hospitalière.

La Commission a pris la peine de confronter ces chiffres avec ceux que l'on obtiendrait selon d'autres méthodes comme celles que les Allemands ont mises sur pied ou les normes appliquées par la Commission Labhardt. Les résultats ne seraient pas très différents. Par contre, la comparaison avec les projets de quelques universités étrangères montre que les évaluations lausannoises sont inférieures et correspondent à une exigence de modestie qu'imposent les conditions particulières de notre canton. L'inventaire des surfaces étant établi, il restait à déterminer où cette Université prendrait place.

Si pour l'Ecole polytechnique il ne peut être question d'abandonner le terrain des Cèdres où, sur une surface de dix hectares, elle peut encore s'agrandir partiellement, pour les autres facultés, des développements importants sont impossibles dans le cadre actuel où déjà l'Université

étouffe. Un nouvel emplacement s'impose.

L'une des tâches de la Commission était de déterminer si la propriété de Dorigny achetée en 1963 par l'Etat à l'ouest de Lausanne pouvait convenir à l'édification d'une Cité universitaire.

Après avoir consciencieusement prospecté les autres terrains possibles, elle a retenu la solution de Dorigny comme répondant le mieux aux conditions idéales.

Situés à la périphérie de la ville avec laquelle les liaisons sont favorables, orientés vers le sud, face au lac, dans un cadre de verdure, ces terrains se prêteraient particulièrement à l'implantation d'une nouvelle Université.

La surface que possède l'Etat n'est toutefois pas suffisante, c'est pourquoi la Commission considère qu'il est de toute nécessité et de toute urgence d'acheter ou d'acquérir par échange les importantes parcelles qui jouxtent la campagne de Dorigny. Sans elles il serait téméraire d'entreprendre la construction. Les cartes qui accompagnent le mémoire montrent d'une façon indiscutable la nécessité d'une pareille politique.

La Commission s'est abstenue d'évaluer les dépenses que cet équipement va entraîner et qui seront considérables. Elle a voulu mettre le peuple vaudois en face de ses responsabilités et du caractère d'urgence que ce

problème revêt.

« Si nous ne voulons pas compromettre l'avenir de notre canton et de sa capitale dans l'une de leurs vocations les plus valables, les plus dignes, si nous voulons que notre haute école soit en mesure de remplir sa noble mission, l'édification de la nouvelle Université de Lausanne doit être entreprise sans plus tarder. L'essor de notre enseignement supérieur en dépend et, par lui, l'essor même du pays.

»C'est l'un des problèmes par excellence qui se posent à notre génération. »Il y faut, tout ensemble, pour l'aborder résolument, de la conviction,

du courage, de l'audace. »

Telle est la conclusion de ce remarquable mémoire qui, il faut l'espérer, permettra aux autorités de passer aux actes.